

LE CARILLON

HEUGNES



SOMMAIRE

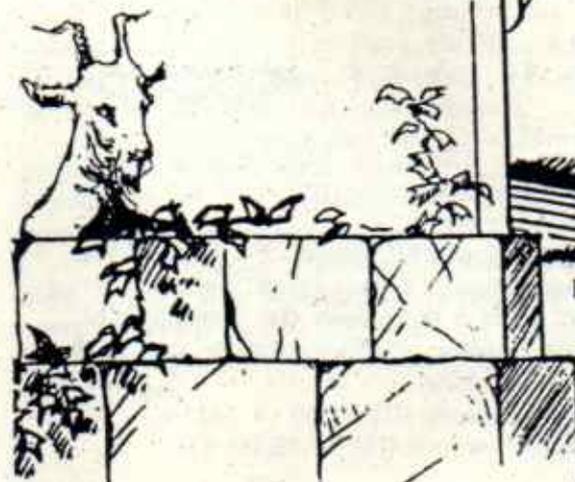
	Page
- Comité des Fêtes.....	2
- Cantine Scolaire.....	2
- Familles Rurales.....	2
- SIF.....	2
- Société de Chasse.....	3
- GARNU.....	3
- Revitalisation du Commerce.....	3
- La Forêt Communale d'Heugnes.....	4 - 5
- La Parcelle 13.....	5
- Bois de chauffage à vendre.....	5
- La Classe au Bois.....	5
- D'autres Forêts en Indre.....	5
- Les Marteaux Forestiers.....	6
- Le Chêne Rouge.....	6
- La Forêt Française...	6
- Graines Surprise.....	6
- Les Trois derniers Conseils.....	7
- Schéma d'Assainissement.....	8
- Bibliobus.....	8
- A.S. Heugnes.....	8

LE BILLET DU MAIRE

Si les délais sont respectés, le pré-projet de restructuration foncière devrait nous parvenir en fin d'année. Parallèlement, au cours de cet été le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un schéma directeur d'assainissement et un guide d'application des règles nationales d'urbanisme. Ces trois outils de travail vont de concert et devraient nous permettre de faire cohabiter en toute sérénité agriculture, environnement et urbanisme.

B. B. B.

Bulletin Municipal - n°9 -
Octobre 1997





COMITÉ DES FÊTES



Le 14 août se déroulait le 4ème Grand Prix Cycliste Christian Fenioux. 75 coureurs espéraient bien inscrire leur nom au palmarès de ce grand prix sur le circuit de 21 km. La canicule transforma l'épreuve en un véritable calvaire pour les coureurs. La sélection s'est faite au fil des 7 tours. Christophe Gauthier C.G. Orléans remporta la victoire au sprint, Bodyk Aulnat-63 et Barbier Vendée-U complétant le podium. Gilles Malard, nouveau président de U.C.C et toute son équipe ont contribué au bon déroulement de la compétition.

Le 15 août, ce ne sont pas les quelques coups de tonnerre de midi qui empêchaient la foule d'arriver. François et Philippe, animateurs d'un jour, s'en donnaient à coeur joie. Le cortège avec ses 5 chars - la gondole, Alice au pays des Merveilles, les tam-tam, l'ours et le char de la

Reine - était accompagné par les musiques de Noëllet du Maine et Loire dans leurs tenues très seyantes et leur répertoire plein de fantaisie. Ceux de Pellevoisin et de Luzille ont été chaleureusement applaudis. Mais le clou de la fête est sans aucun doute le défilé nocturne des chars et la descente vers le Nahon pour assister une fois encore au somptueux feu d'artifice. Un généreux donateur résident secondaire avait cette année participé au financement par la Commune qui elle-même avait augmenté son budget.

Il est tard dans la nuit de ce beau 15 août quand chacun se quitte aux sons de la musique de la fête foraine et du bal musette.

Que tous les bénévoles et sponsors des 14 et 15 août soient remerciés.

Rendez-vous à noter: vendredi 7 novembre - concours de belotte. F.L.

LA CANTINE



SCOLAIRE

Le mardi 23 septembre 1997 a eu lieu à la Mairie de la commune l'Assemblée Générale annuelle sous la présidence de Mr le Maire. Une majorité de parents d'élèves était présente pour écouter le rapport financier présenté par le Secrétaire-Trésorier de l'Association. L'année scolaire débute avec un solde créditeur de 15 259,96 frs. Il a donc été décidé de ne pas augmenter le prix des repas. Il a été fait état, également, du rapport sanitaire effectué par les services vétérinaires. Rien à signaler sinon la date de péremption de l'eau de Javel.

Des questions ont été posées concernant les achats et principalement la viande qui est fournie par le boucher d'une commune voisine et

qui en garantit l'origine. Par ailleurs, la commune, par la voix de Mr le Maire, s'est engagée à remettre en état les toilettes de la cantine.

Parallèlement, la semaine précédente, quelques parents d'élèves s'étaient rassemblés dans une classe de l'école, afin de préparer le loto annuel du dimanche 19 octobre à la Maison des Associations. Cette année encore un effort a été fait pour l'achat de lots importants, ce qui a attiré comme d'habitude un nombreux public. Rappelons que les gains du loto servent en premier lieu pour l'arbre de Noël et surtout pour les différentes sorties organisées pour les élèves durant l'année scolaire.

F.V.

FAMILLES



RURALES

Le bureau s'est réuni le 24 septembre dernier afin de mettre en place les différentes animations de la saison 97/98. Les responsables des secteurs de Jeunesse et Joie de Vivre ayant annoncé un solde légèrement positif de la caisse, il est décidé à l'unanimité de conserver la subvention de 1200 frs consentie par la commune, en prévision de la Galette des Rois qui sera offerte le

11 janvier 98 dans l'après-midi à la salle des Associations.

D'autre part une soirée "choucrou-te" est prévue le samedi soir 6 décembre 97 à la salle des Associations. Réservez dès à présent votre soirée, elle sera dansante. Des précisions seront communiquées prochainement.

H.V.

LES ACTIVITÉS DU SIF

Le 20 septembre a eu lieu une réunion cuisine avec pour thème les cucurbitacés, animée par Brigitte Moulin et deux autres personnes.. Nous étions une vingtaine.

Il est prévu: le 4 novembre à 14h à la Maison des Associations, peinture sur bois (décoration de petits objets); le 9 décembre à 14h à la Maison des Associations, cuisine: un gâteau au chocolat, le Négrita. Animation enfants (responsable Mme Jubert. Tél: 02 54 39 04 51):

le 29 octobre à 14h à la Maison des Associations, les enfants s'amuseront avec du plastic fou (modelage et cuisson).

PROJET: Nous envisageons de donner des cours de danse ouvets à tous (rock, valse...) certains samedi soirs à la Maison des Associations. Il y aura une réunion d'information le samedi 8 novembre 97 à 19h.

C.R.

Gyslaine Moreau (02 54 39 01 14) ou
Christine Reyboz (02 54 39 04 45).



SOCIÉTÉ DE CHASSE

La Société de Chasse en assemblée générale

Tout membre d'une association se doit d'assister à l'assemblée générale, qui traditionnellement a lieu le dernier dimanche d'août et au cours de laquelle sont prises des décisions importantes applicables à tous les sociétaires. 18 présents sur 33 sociétaires, l'assemblée générale pouvait donc valablement délibérer.

Les travaux se déroulèrent sous la présidence de Robert Lay. Rapports d'activité et financier présentés par le commissaire aux comptes., bilan très positif, étaient adoptés à l'unanimité.

Puis la discussion s'engagea sur les lâchers de gibiers, au cours de la saison de chasse. Il sera lâché 270 pièces de gibiers, faisans et perdrix. La Société dispose d'un territoire de 650 hectares dont 70 de terrains communaux entièrement

boisés, où il est attribué un plan de chasse de 4 bracelets (chevreuils). Le partage de gros gibier se fera comme d'habitude par tirage au sort. Une participation sera demandée à ceux qui ne participeront pas au nettoyage des layons. Le prix des cartes reste inchangé pour la saison, le repas des chasseurs aura lieu comme d'habitude fin février.

Le bureau de la Société se compose ainsi: Président, R. Lay - Vice Président, L. Depont, - Secrétaire, C. Charbonnier, M. Goillier - Trésorier, L. Bonneau - Membres, P. Brouard, R. Guilpain, R. Rivoi, F. Lay, A. Perragun, M. Aubert, M. Charbonnier - Commissaire aux comptes, J. Guilpain.

Les travaux terminés, le président invite les participants au verre de l'amitié.

L. R.

GUIDE D'APPLICATION DES RÈGLES NATIONALES

Ce document conjointement élaboré par la commune et l'État, est destiné à définir les zones privilégiées pour le développement de la construction et celles qu'il convient de protéger (secteurs agricoles, paysages naturels).

Il permet à la commune de mener une réflexion d'ensemble sur ses problèmes d'aménagement, d'éviter ainsi une gestion de l'espace au coup par coup et de se libérer du régime de constructibilité limitée qui rend difficile l'implantation de constructions nouvelles en dehors des parties déjà bâties du bourg et des hameaux.



D'URBANISME (G.A.R.N.U.)

En outre dans le cas spécifique de Heugnes, cette étude va permettre de définir les zones constructibles du bourg et des hameaux qu'il conviendra d'établir au mieux dans le cadre de la reconstruction foncière en cours.

Une fois adopté par le Conseil Municipal et le Préfet ce document est votable 4 ans. À l'issue de cette période il peut être soit reconduit, soit modifié, soit transformé en plan d'occupation des sols, soit abandonné. Dans ce dernier cas la commune est à nouveau soumise au régime de constructibilité limitée.

B. G.



REVITALISATION DU COMMERCE Bientôt une O.R.A.C. sur le Boischaut Nord

À l'instar de la Brenne, le Boischaut Nord va bénéficier d'ici la fin de l'année des avantages d'une opération ORAC*. Elle couvrira les 5 cantons qui composent le Pays de Valençay (St Christophe-en-Bazelle - Valençay - Écueillé - Levroux et Châtillon) soit 53 communes.

L'ORAC programmée sur 3 ans fonctionne grâce à des fonds de l'Europe, l'État, la région et le département. Elle présente un triple intérêt pour les commerçants et artisans:

1) d'une part une aide à l'investissement (sub. de 30% si le montant de la dépense oscille entre 40 000frs et 200 000 frs)

2) un apport en formation (à la publicité - à la gestion)

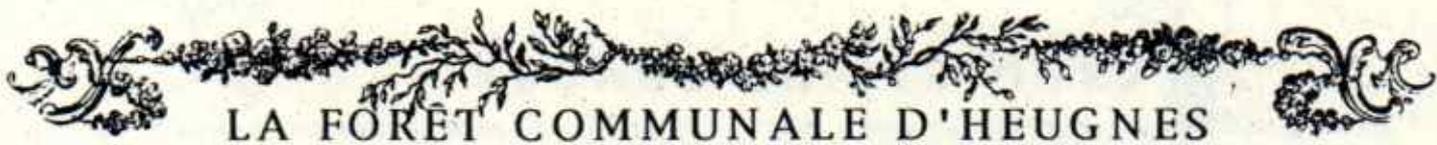
3) des actions de communication collectives menées par les U.C.I.A.*

La Chambre de Commerce de l'Indre et la Chambre des Métiers ont fait le point sur les besoins et attentes de chacun. Il en est ressorti que 70% des commerçants ayant répondu à l'enquête ont l'intention, à plus ou moins long terme, d'investir soit en aménagement de locaux soit en acquisition de matériels. Voilà qui est réjouissant pour le montage de l'opération.

B.G

*O.R.A.C.: opération de restructuration de l'artisanat et du commerce

*U.C.I.A.: union commerçants-industriels-artistes



LA FORÊT COMMUNALE D'HEUGNES SA VIE, SON SORT

La Forêt Communale d'Heugnes revient sur le tapis à plusieurs reprises dans ce numéro automnal du Carillon. Quand il s'agit de la Société Communale de Chasse, puisqu'elle fait partie du territoire autorisé; Dans le compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du mois de septembre au cours duquel un devis de travaux divers pro-posés par l'ONF (Office National de la Forêt), qui gère la forêt pour le compte de la commune, a été approuvé. C'est donc l'occasion d'aller faire un tour dans son histoire et sous ses frondaisons!

Appelée le plus souvent Bois Communaux, la Forêt Communale d'Heugnes est la propriété de la Commune depuis la fin du XVIIIème siècle début XIXème. La date est imprécise. Dans les archives municipales on trouve les premières traces écrites de son histoire en 1840. Le 11 novembre précisément, la préfecture de l'Indre demande à la Commune d'Heugnes de soumettre "au régime forestier" 242 ha60 des 1443 hectares qu'elle possède. Les hectares en question sont déjà boisés, susceptibles donc d'être exploités, alors que les 1205 hectares restants sont constitués de "landes et bruyères" propres au pacage des bestiaux.

Le Conseil Municipal d'Heugnes regimbe et au cours de la réunion du 22 novembre 1840 il repousse la recommandation de la Préfecture et propose en échange de partager les 242 ha60 concernés entre tous les habitants de la Commune.

Le Conseil de la Préfecture ne l'entend pas de cette oreille et, invoquant "la grande augmentation de revenus" pour la Commune, et la loi de mai 1887, elle soumet d'office la parcelle concernée au régime forestier et octroie une subvention de 1000 frs pour la création de fossés, de clôtures. La Commune d'Heugnes ne peut qu'obtempérer et effectuer tous les travaux nécessaires d'entretien, coupes et ventes de bois, le recépage pour la régénération...

Peu de temps après, elle obtient l'autorisation de mise en ferme du droit de chasse dans la forêt. La garde en est assurée par le "Sieur" Moreau et les premiers fermiers du droit de chassé sont Mrs Vesoy et Comte de Menou. Ceux-ci demandent par la suite l'autorisation de fournir un renfort au "Sieur" Moreau, débordé par la tâche semble-t'il, et proposent à leurs frais Mrs Gabriel Avrillon et Pierre Babillot. Accordé!

Plus tard, en 1871, la Préfecture informe le Maire, Mr Jules de Latour du Breuil, qu'il ne

Conseil de
PRÉFECTURE
de l'Indre.

Division
Secrétariat général, de l'Agriculture et du Commerce.

sera pas fait opposition au pâturage des bestiaux dans les bois d'Heugnes, pourvu qu'il en soit fait l'inventaire par espèces: bovins, ovins, chevaux.

En juillet 1875, la Commune, qui a de la suite dans les idées, redemande l'autorisation de distraction du régime forestier pour les Bois Communaux. Peine perdue. La Préfecture refuse. Si bien que les travaux continuent et la mise en route de la construction d'une allée centrale de 1100 mètres de long, 6 mètres de large, 15 centimètres de bombage, bordée de fossés, est mise en adjudication le 12 mars 1876 à la Mairie. Le marché re-

viendra à Mr Louis Deschamps d'Heugnes, au prix de 50 centimes le mètre courant (contre 75 centimes proposés par Mr François Tournois!). L'exécution sera rapide puis-que les travaux seront réceptionnés le 20 juin 1876.

Le temps passe pendant lequel les habitants jouissent du droit de couper de la bruyère, de couper ou d'arracher l'herbe au rateau. L'habitude se perd peu à peu.

C'est en 1888 qu'on voit dans un décret la forêt ressembler à ce qu'elle est actuellement. Sa contenance est fixée à 68ha81. Elle se réduit à 67ha92 après différents travaux d'assise en 1924.

En 1989 la Commune passe contrat avec l'ONF* - l'Office National des Forêts qui depuis l'aménage, l'entretient, la gère. Le contrat court jusqu'à 2011. Sur le plan financier l'opération est blanche pour la Commune. Les ventes de coupes de bois et diverses subventions venant balancer les frais engagés par l'ONF.

Au départ la forêt consiste en un taillis sous futaie avec, pour la futaie, 72% de chênes pédonculés, 6% de chênes rouvres et 21% d'autres feuillus (20% de chênes, 20% de charmes et 60% d'autre feuillus pour le taillis).

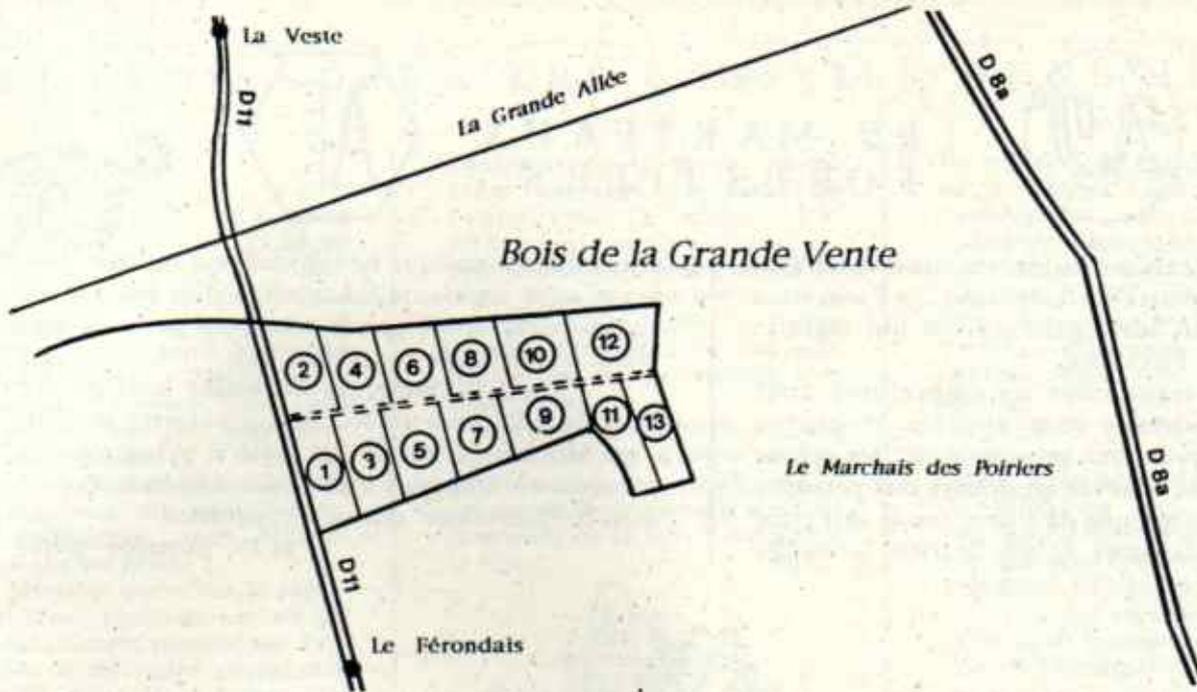
L'objectif de l'ONF est à terme la convention progressive de la forêt en futaie pour la production de chênes de grande qualité destinés à la menuiserie, l'ébenisterie, la charpenterie.

Pour atteindre ce but la régénération de la forêt est programmée. Une partie de la régénération est faite naturellement et l'autre par la plantation de chênes rouges d'Amérique.

Localement, l'âge d'exploitation du chêne rouge est fixé à 100 ans (diamètre 0,70m); celui du chêne sessile à 150 ans (diamètre 0,60m).

M.D. - B.G.

* ONF: à Châteauroux - 1, AV. de la Brauderie. Tél: 02 54 34 79 74 - Fax: 02 54 07 40 85



LA PARCELLE 13

... est une parcelle en régénération à l'heure actuelle. On y a déjà procédé en 1995 à une coupe de gros arbres qui en leur temps ont été mis en vente sur les cahiers des ventes de l'ONF. Ils avaient autour de 150 ans.

Une vente de coupe secondaire du même type de chênes aura lieu en 1998. Aussi pendant l'hiver 1997 l'ONF va procéder au martelage des arbres à abattre. C'est à dire au marquage de chacun au coin de l'État. Voir page suivante.
M.D. (source ONF)

BOIS DE CHAUFFAGE À VENDRE SUR LES PARCELLES 3 ET 4

Pour favoriser la croissance des plus beaux "sujets", il faut effectuer des coupes d'amélioration dans la forêt. L'ONF a donc marqué à la peinture les arbres à couper sur les parcelles concernées, qui sont proposés à la vente aux particuliers en qualité de bois de chauffage: 500 stères de bois environ au prix de 30 frs le stère pour le chêne, 20 frs pour le bois blanc. Il en reste.

Ceux qui seraient intéressés peuvent se faire connaître au secrétariat de la Mairie.



Sanglier

LA CLASSE AU BOIS



Renard

Le lundi 13 octobre dernier la grande classe de l'école d'Heugnes accompagnée de sa maîtresse, Melle Guitard, et guidée par Mr Legay, Agent Technique de l'ONF, partait se promener dans la Forêt Communale. Il ne s'agissait pas d'une promenade de santé mais d'une véritable sortie découverte.

Mr Legay a en effet "expliqué" la forêt aux 21 élèves attentifs. Il leur a montré les différen-

tes essences, leurs feuillages et leurs fruits, exposé comment on s'y prend pour bonnifier les bois et a évoqué avec eux les animaux qui la fréquentent: lapins, faisans, lièvres, renards, foulnes, cerfs et biches (rarement), chevreuils et sangliers (de passage simplement).

On a d'ailleurs moulé les empreintes de ces derniers.

MD.

D'AUTRES FORÊTS



Les forêts communales du département sont de taille très variables. Celle d'Issoudun par exemple fait 200 hectares, celle de Montierchaume en fait 11. À Châteauroux, la forêt

DANS L'INDRE

est domaniale. Elle fait 5000 hectares. Celle de Choeur-Bommiers en fait 7000.

Comme il en va pour Heugnes, ces forêts sont sous la "coupe" de l'ONF.

M.D.



LES MARTEAUX FORESTIERS



Le marteau forestier est une hachette spéciale ayant d'un côté une lame, de l'autre un poinçon portant les lettres AF, ce qui signifie Administration forestière.

Les marteaux dont les empreintes sont reproduites ci-dessus sont appelés marteaux d'État. Ils ne servent que pour marquer les arbres à couper; ils sont sous clé en dehors des périodes de martelage. La marque de forme ronde sert pour les coupes ordinaires (c'est à dire prévues

d'avance), la marque hexagonale est utilisée pour les coupes accidentelles, c'est à dire les arbres cassés ou arrachés par le vent (qui peuvent être mêlés à ceux d'une coupe prévue).

Avec la lame, le forestier enlève un morceau d'écorce pour faire apparaître le bois, c'est le blanchi ou flachis puis il y imprime le poinçon en frappant violemment le bois d'où le nom de "martelage" donné à l'opération

M.D. (Source ONF)

LE CHÊNE ROUGE



D'AMÉRIQUE

... auquel il est fait allusion pour la régénération artificielle dans la Forêt Communale d'Heugnes, est un arbre originaire d'Amérique du Nord introduit dans les grands parcs français vers 1724. On rapporte qu'il fut planté au petit Trianon à Versailles en 1732.

C'est un arbre à feuilles caduques qui atteint 35 mètres de haut en moyenne. Son écorce grise et lisse devient très cannelée avec l'âge. Ses branches maîtresses sont droites et rayonnantes, les rameaux, brun-rouges, sont vigoureux. Les

feuilles alternes (disposées une à une en spirale sur une tige) font 20 cm de long et 15 de large, elles sont lobées (1 à 3 dents), vert mat en période végétale et virent au brun-rouge à l'automne. La cupule du gland est peu profonde, faite de minces écailles pressées et un peu duveteuses.

Son utilisation comme arbre forestier date d'un siècle environ. Il s'accommode aux terrains humides et lourds, et croît rapidement.

M.D.

LA FORÊT FRANÇAISE - DES FAITS

En 200 ans la forêt française a doublé de surface et elle s'est encore accrue de 35% depuis 1945. Avec plus de 14 millions d'hectares elle couvre 26% du territoire métropolitain (comme au Moyen Âge). Elle est constituée de 2/3 de feuillus, 1/3 de résineux.

Si la forêt est gérée de façon durable, les coupes d'arbres sont nécessaires. Elles permettent la récolte du bois, la croissance des arbres et leur renouvellement.

L'économie du bois en France représente

550 000 emplois. Avec un chiffre d'affaire de 180 milliards de frs l'activité de la filière forêt-bois est comparable à celle de l'industrie automobile.

93% des Français déclarent se rendre au moins une fois par an en forêt.

Le papier ne détruit pas la forêt; seuls les bois d'éclaircie, branches et sous-produits du sciage sont utilisés pour la fabrication du papier. En France le papier est fabriqué à 54% à partir de bois et 46% par recyclage de vieux papiers.

M.D. (source: la Forêt Française)



DES NOUVELLES DES GRAINES SURPRISES

Mr Théodule Santerre, domicilié rue de la Forge à Heugnes a déclaré avoir récolté deux Patidoux de la grosseur d'un melon. Félicitations!

Et vous? Merci de nous donner des nouvelles de vos plantations, vous nous ferez grand plaisir et nous inciterez à recommencer! M.D.



Réunion
du 25.07.97

Au cours de la réunion mensuelle qui s'est tenue le 25 juillet sous la présidence de Bernard Garnier, Maire de la commune, le Conseil Municipal est revenu sur les questions d'assainissement et d'organisation des espaces, déjà évoquées lors des réunions précédentes. En conséquence, deux délibérations ont été prises:

- la première porte sur le lancement d'une étude de schéma directeur d'assainissement sur l'ensemble du territoire communal. Les Directions Départementales de l'Équipement et de l'Agriculture et de la Forêt seront sollicitées pour établir les dossiers de consultation de Cabinets d'Études et de Subventions. C'est à la Direction Départementale de l'Équipement que le conseil demande de piloter l'opération et auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et du Conseil Général qu'il sollicitera des subventions à hauteur de 80% du coût total de l'entreprise.

- la seconde concerne ce qu'il est convenu d'appeler un GARNU (Guide d'Application du Règlement National d'Urbanisme, l'alternative actuelle aux anciens Plans d'Occupation des Sols). Conscient de la nécessité d'éviter une gestion de l'espace au coup par coup il a paru opportun au Conseil, dans la foulée de la Restructuration Foncière, de se doter d'un outil adapté à ses problèmes de développement. Les modalités d'application du Règlement National d'Urbanisme seront donc étudiées conjointement avec Mr le Préfet. Cette démarche importante est sans implication de budget pour la commune.

Rentrée des classes:
L'effectif de l'école ayant augmenté, il faudra que l'autocar de ramassage scolaire effectuée 2 tournées pour transporter tous les élèves, ce qui entraîne des problèmes de garde d'enfants à l'école entre 8h30 et 9h, 16h30 et 17h. Le Conseil décide de créer un poste de CES qui permettra de répondre à ce problème.

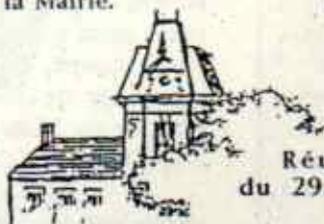
- À l'école également, Melle Peggy Rousseau a été mutée à Bélâbre. Elle a donc adressé à la Mairie son préavis de libération du logement de fonction qu'elle occupait au-dessus de la Mairie précisément et qui de ce fait, se trouve à louer.

Aménagements divers:

- Il a été décidé d'installer une sonnette pour le logement situé

au-dessus de la Mairie et un point lumineux au-dessus de l'entrée de la Mairie. Des recherches complémentaires seront effectuées, après examen du devis de la Maison Melin, pour trouver la solution la plus appropriée au problème d'insonorisation de la Maison des Associations.

- En vue de l'organisation d'une collecte spéciale d'objets encombrants autres que métalliques, il est demandé à ceux qui seraient intéressés de se faire connaître à la Mairie. M.D.



Réunion
du 29.08.97

Au cours de la dernière réunion du Conseil Municipal présidé par Mr Bernard Garnier, Maire, on a voté:

- pour l'attribution d'un contrat CES à Mme Myriam Vollereaux.
- pour l'acquisition à l'entreprise Moreau de Buzançais, d'une débroussailleuse et d'un tracteur neuf, entreprise qui remporte le marché à majorité des voix.

En ce qui concerne la réfection de la toiture de la Mairie, un complément d'information est demandé aux 2 entreprises les mieux disantes.

Par ailleurs, le Conseil a accepté de céder, moyennant 1500 frs, l'ancien camion des Pompiers à Mr Gargot de Châteauroux, lequel s'engage à faire effectuer à ses frais le contrôle technique du véhicule.

Le Conseil a également accepté la modification de l'article 2 des statuts du Syndicat Mixte du Contrat de Pays.

Pour finir, il a autorisé l'ONF à réaliser une vente de bois de chauffage dans la parcelle 13 de la forêt communale et reconduit les prix pratiqués antérieurement, soit 30 frs le stère pour le chêne et le châtaigner, et 20 frs le stère pour le bouleau. M.D.



Réunion
du 26.09.97

À Heugnes, réfection, restauration, entretien, animation...

Au cours de sa réunion mensuelle présidée par le Maire, Mr Bernard Garnier, le Conseil Municipal devait réexaminer les devis des 2 entreprises les mieux disantes déjà sélectionnées pour

les travaux de réfection du toit de la Mairie. C'est finalement l'entreprise Labracherie du Grand Pressigny qui emporte le marché, confirmant son devis de 132 016 frs I.T.T., devis qui sera donc soumis au FAR 1998. De l'ardoise d'Espagne viendra en remplacement de l'ancienne ardoise.

Pour la réfection des cheminées qui sera effectuée en parallèle, c'est, après dépouillement des différents devis sollicités, à l'entreprise Henneront de Valenciennes que sera confié le travail au prix de 37 627 frs TTC.

Dans un autre domaine, l'ONF avait également adressé au Conseil Municipal son devis pour les travaux d'entretien de bois communaux portant sur les parcelles 6,8 et 10, soit 15,69 ha de chênes rouges. Travaux autofinancés par les ventes de coupes de bois effectuées par l'ONF pour le compte de la commune. Le Conseil a donné son aval dans les limites suivantes:

- dégagement manuel sur la ligne de plantation 54 600 frs
- traitement phytocide 7 000 frs
- fournitures protection chevreuil 62 760 frs

au total: 124 360 frs

Au chapitre de l'entretien du matériel informatique communal, et devant les difficultés rencontrées avec la CERIG basée à Limoges qui s'en charge ponctuellement, il a été décidé d'effectuer une revue des entreprises proposant ce type de services pour passer contrat rapidement avec la plus appropriée.

Pour répondre à la demande de la Poste de Pellevoisin, une boîte à lettres sera installée à l'école.

Côté animation, la proposition émise par le Conseiller Général, Mr Joël Bonjour, d'installer temporairement et gracieusement l'exposition "Saint Martin dans le monde à partir de Poitiers et de Tours" (montée par le Dr et Mme Jean Moreau avec le concours du Crédit Agricole) a été acceptée. L'église dédiée à Saint Martin la recevra au printemps probablement. Dates, détails à confirmer.

Au calendrier de la Mairie:

- le 7 octobre à 20h30, Mr L. des Montiers, animateur au Contrat de Pays, envisagera avec le Conseil Municipal les projets qui pourraient entrer dans ce cadre.

- le 16 octobre à 9h, réunion préparatoire au montage du budget supplémentaire 1997 de la commune, animée par le Receveur Percepteur du Trésor Public, Mr Lemaigre. M.D.



SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT



Les objectifs d'une étude de schéma directeur d'assainissement sont:

1) de définir par zones les différents modes d'assainissement possibles:

- autonome et autonome regroupé (1 ou 2 maisons)
- semi-collectif (village)
- collectif (bourg)

2) de définir la stratégie de la commune en matière d'assainissement en intégrant:

- les aspects techniques
- l'aspect économique (installation, gestion)

Le déroulement de l'étude pilotée par la D.D.A.S.S.(1) et la D.D.E.(2) débutera par la détermination du bureau d'étude privé. Parallèlement aux demandes de subventions (50% Agence de l'Eau - 15% Conseil Général - 15% Conseil Régional), le bureau retenu effectuera une étude en 3 phases:

1) Recueil des données (relevé des terrains - disposition du bâti - équipements existants et projets - enquête auprès des habitants)

2) Comparaison des variantes possibles (techniques - financières)

3) Schéma général d'assainissement

* choix par la commune des solutions

* étude détaillée de la solution retenue (coût d'investissement et d'entretien - coût global et plan de financement avec subvention - cartes des zonages (autonome - collectif) - localisation des cites d'épuration - prix du m³ d'eau)

* Réunion publique de présentation du schéma général d'assainissement.

Intervient alors la décision du Conseil Municipal de réaliser ou non les travaux. Si le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux, plusieurs tranches seront alors nécessaires (sur plusieurs années).

Dans les zones d'assainissement collectif il y a obligation de la commune en matière d'investissement et d'entretien, sans délai de réalisation. Les taux de subventions sont actuellement de 70% pour l'épuration (35% Agence de l'Eau + 35% du Conseil Général) et de 45% pour le réseau (10% Agence de l'Eau + 35% du Conseil Général).

Dans les zones d'assainissement non collectif, le contrôle des installations individuelles par la commune seront obligatoires à partir de 2005. Une prise en charge par la collectivité (sur décision municipale) débouchera sur une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général puis sur une convention entre commune et propriétaire. Le taux de subventions mis à disposition est de 75% (40% Conseil Général + 35% Agence de l'Eau) avec un plafond de travaux de 25000 frs HT. par unité d'assainissement.

Le contrôle technique exercé par la commune sur les systèmes d'assainissement non collectif comprend:

- la vérification technique (conception, implantation - bonne exécution des ouvrages avant remblaiement)
- la vérification périodique de bon fonctionnement (bon état - ventilation - bon écoulement des effluents).

Par délibération le Conseil Municipal a demandé le concours conjoint de la D.D.A.F.(3) et de la D.D.E.(2) pour établir les dossiers de demande de subvention concernant cette étude, ainsi que la consultation des cabinets d'études. Le Conseil a choisi la D.D.E. pour piloter l'opération.

B.G.

(1)D.D.A.S.S.: direction départementale de l'action sanitaire et sociale

(2)D.D.E.: direction départementale de l'équipement

(3)D.D.A.F.: direction départementale de l'agriculture et de la forêt

**PROCHAIN PASSAGE DU BIBLIOBUS
JEUDI 13 NOVEMBRE DE 10H30 À MIDI**

A.S



HEUGNES

Ils défendent les couleurs de la Commune en équipe fanion (Quatrième Division-F) . Reconnaissez-les et encouragez-les!

Au 20 octobre 97 ils étaient 2ème ex aequo avec 11 pts derrière Châtillon (4 matchs disputés, 2 gagnés, 1 perdu, 1 nul).

Sébastien MANSION - goal

Sébastien GRIMAUD - arrière d'aile

Jérôme CHARNY - arrière d'aile

Jérôme MARCHAIS - stoppeur

Stéphane CHAUVEAUX - libéro

Rodolphe LEGOUESTRE - milieu défensif

Bruno RABIER - milieu droit

Régis RABIER - milieu offensif

Dominique GIROUARD - milieu gauche

Cyril CHICHERY - avant centre

Sylvain BERTRAND - ailier droit

Emmanuel BERTRAND - milieu droit

Ludovic BONNET - ailier gauche

Arnaud MARCHAIS - arrière d'aile

Éric DUMOT - milieu droit

Pascal CHAUVEAU - arrière d'aile

Jean-Charles PINON - milieu gauche

Infos T.C

LE CARILLON - Bulletin Municipal réalisé par la Commission de l'Information - Conception et Coordination Martine Denisot
- Mairie - 36 180 HEUGNES tél: 02 54 39 01 85 - fax: 02 54 39 07 06

Imprimé sur papier recyclé